

Le Canada aux Nations Unies

Pour une politique en faveur de la paix au Moyen-Orient

Depuis 40 ans, le Canada s'est efforcé de faire entendre la voix de la modération et de la raison en faveur d'une politique de paix au Moyen-Orient. Le Canada a cherché à prendre une position juste et équitable dans le conflit arabo-israélien et les autres conflits qui secouent cette région. Cette politique s'est appuyée sur les contacts bilatéraux qu'il entretient avec les pays du Moyen-Orient, sur sa participation active aux efforts déployés par les Nations Unies, sur ses missions multilatérales de maintien de la paix ainsi que sur l'aide qu'il a constamment apportée au développement dans cette région.

Cette position équitable, dans une région qui a déconcerté des générations de diplomates, lui a valu le respect et les éloges de nombreux pays. D'un point de vue pratique, cette politique s'est traduite par la recherche constante de mesures efficaces et particulières permettant d'améliorer la conjoncture socio-politique de la région et de résoudre la dynamique complexe qui est à la base du conflit permanent entre les pays arabes et l'État d'Israël.

Équité et justice

Au cœur même de la démarche politique du Canada, on retrouve les principes fondamentaux qui traduisent son engagement en faveur de solutions constructives et pratiques permettant d'améliorer la situation générale et de trouver ainsi une solution pacifique au conflit israélo-arabe. Voici donc ces principes politiques fondamentaux.

- Le Canada a approuvé les résolutions 242 et 338 qui constituent à ses yeux la base d'une solution pacifique juste, durable et globale dans la région. Cela implique l'appui au retrait d'Israël des territoires occupés en 1967 et à la reconnaissance du droit de chaque État de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.
- L'une des données fondamentales de la politique étrangère du Canada, depuis 1948, repose sur le principe

intangible du droit d'Israël à un État indépendant, à la sécurité et au bien-être.

- Le Canada est conscient du fait qu'une paix juste doit également permettre aux Palestiniens d'exercer leurs droits légitimes. Ceux-ci comprennent le droit de jouer pleinement leur rôle au cours des négociations visant à déterminer leur avenir et leur droit à un foyer situé sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza.
- Le Canada s'est opposé aux actions unilatérales tendant à déterminer à l'avance le résultat des négociations sur la paix. Ces actions comprennent la création de nouveaux établissements de population dans les territoires occupés, l'annexion de la partie orientale de Jérusalem et des hauteurs du Golan.
- Les gouvernements canadiens qui se sont succédé se sont opposés, aussi bien dans le cadre des Nations Unies que dans d'autres forums multilatéraux, aux résolutions partisanes qui tendaient à préjuger du résultat des négociations en faveur de la paix au Moyen-Orient. Le Canada a constamment exprimé ses préoccupations vis-à-vis de ces initiatives qui, d'après lui, ne permettaient d'atteindre aucun objectif pratique tout en détournant l'attention des objectifs pour lesquels les organes de l'ONU ont été créés. Les représentants canadiens se sont toujours fermement opposés aux tentatives faites pour suspendre ou expulser Israël de l'ONU ou de ses institutions spécialisées. Par contre, ils ont joint leur voix à celles des autres pays qui se prononçaient en faveur de résolutions soulignant les activités d'Israël qui font l'objet de critiques justifiées.
- Le Canada est en faveur du principe d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient qui se déroulerait sous les auspices de l'ONU. Toutefois, il est impératif que les parties directement en présence soient d'accord pour que se tienne une telle conférence ainsi que sur le cadre dans lequel elle devrait se dérouler. En outre, elles doivent



■ Le ministre des Affaires étrangères de l'Arabie Saoudite, le Prince Sa'ud al-Faysal Al Sa'ud, lors d'une rencontre avec le Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark (arrière-plan).

s'entendre sur le fait qu'une telle conférence faciliterait des négociations directes entre elles.

Aide directe

Le Canada considère l'ONU comme un forum au sein duquel il est possible d'agir sur le plan international de façon pratique, en collaboration avec d'autres pays. Pour être cohérent avec cette vision globale, le Canada a apporté une aide concrète aux projets de développement ayant pour objet de soulager la pauvreté et d'atténuer le désespoir que l'on rencontre dans de nombreuses parties du Moyen-Orient.

Pour prendre un exemple, en février 1988, le ministre des Relations extérieures et du Développement international, l'honorable Monique Landry, a annoncé que l'Agence canadienne de développement inter-